

Une nouvelle Industrie. (Suite.)

20. Lr Puisse : Baumen, Ellsenfeld et leur corele de fabrication exportent dans les mêmes pays, pour une somme de 9,000,000 fr. D'où *benefice net*, on ne comptant que 25 par cent. c'est-à-dire le minium, 3,375,000 fr.

Or, l'industrie se trouvant ici plus près de la matière première, on pourra fabriquer à meilleur marché et avec des bénéfices plus considérables, qui s'accroîtront de tous les avantages que l'on trouve quand le travail s'opère près du sol producteur.

Un avantage immense, c'est qu'il y a peu d'industries où les moyens de fabrication soient moins coûteux. Presque tout le travail se fait chez le cultivateur, dans la saison d'hiver, par les femmes, les enfants les vieillards. Chaque tisserand rural possède son métier, tissé chez lui dans son intérieur, et livre aux patrons, en échange du coton et du fil qu'il en a reçus, le ruban tout tissé et disposé pour les apprêts. M. Le Métayer doit s'établir à Québec et se propose d'envoyer dans les campagnes son homme de confiance. M. Pichot, industriel très-expérimenté qui enseignera aux cultivateurs l'art très simple de faire ce premier travail du tissage. Ce sera pour eux un travail rémunérateur et qui leur permettra d'employer utilement les longs loisirs de la saison d'hiver.

Pour le moment on ne fabriquera que les rubans de fil et de coton, ou galons et quelques articles étroits aussi en coton et en fil, similaires au ruban, comme *sangles, tirants de boîtes et de bottines* ces derniers pouvant être en grande partie consommés dans le pays, vu l'extension considérable qu'y a pris le commerce de chaussures. M. Lemétayer de vra s'occuper bientôt de répandre la culture du lin dans les campagnes et de la possibilité d'introduire aussi dans le pays la filature du lin sur un grand pied.

Nous regardons cette affaire comme extrêmement importante pour nous et nous espérons que les personnes qui sont en position de pouvoir seconder les efforts de M. Lemétayer le feront. C'est un homme digne de confiance qui arrive avec les recommandations les plus honorables, un véritable gentilhomme français, qui, personnellement sera pour nous une acquisition très-précieuse. C'est un érudit qui s'occupe de questions scientifiques et industrielles, et qui a écrit plusieurs ouvrages précieux pour l'archéologie. Il paraît avoir mûri son projet et compte sur un succès certain. Nous le désirons vivement pour le bien-être matériel de notre province.

Il ne sera pas inutile d'ajouter que M. Le Métayer Masselin a compris de suite, en arrivant ici, quelle émigration il nous fallait, et qu'il compte amener prochainement au Canada, si son industrie réussit, un bon nombre de familles normandes qui seraient prêtes à quitter la France.

INDUSTRIE.

Nous avons déjà dit un mot de la manufacture que M. le comte d'Arshot vient d'inaugurer à Québec. Nous donnons aujourd'hui, sur cet établissement quelques détails que nous empruntons au *Courrier du Canada* :

"Il y a à peine trois mois que M. le comte d'Arshot jeta les fondements de son établissement; et la diligence extraordinaire qu'il a apporté à son œuvre fait honneur à son esprit d'entreprise, et même temps qu'elle décèle chez lui l'intention bien arrêtée de mettre en pratique l'adage américain qui dit que le temps c'est de l'argent (*time is money*)

L'établissement de M. le comte d'Arshot est destiné, comme nous l'avons mentionné la première fois que nous en avons parlé, à manufacturer l'amidon ou empois de commerce, le vinaigre et la colle forte. Les deux premiers de ces produits seront tirés, par le moyen d'un mécanisme parfait dans son ensemble comme dans ses détails de la pomme de terre.

M. le comte d'Arshot se propose aussi d'extraire de la patate, si demunde il y a; un sirop qui peut remplacer le malt dans la fabrication de la bière et du whisky et qui porte, dans le commerce, le nom de sirop de raisin.

La fabrication de la colle forte se fera dans un département à part. Pour ce qui est de ce dernier produit, M. le comte d'Arshot a pris ses mesures pour qu'il soit de qualité supérieure et il n'a rien épargné dans l'aménagement de cette importante portion de son établissement.

Pour donner une idée de la perfection du mécanisme et des appareils, il nous suffira de dire que l'établissement pourra réduire en empois mille minots de patates et fabriquer deux cent cinquante gallons de vinaigre et cinq cent livres de colle forte, en un seul jour.

L'établissement de M. le comte d'Arshot occupe un site on ne peut plus avantageux et présente un extérieur coquet. Quant à l'intérieur la disposition en est parfaite et, pour nous servir d'une expression d'un connaisseur, M. le Dr. LaRue, c'est un petit bijou. Il n'y a pas un pouce d'espace qui ne soit utilisée.

L'engin qui met en mouvement les raps destinées à réduire les patates en bouillie est de la force de vingt chevaux et il fonctionne admirablement. La cheminée de la fournaise parcourt horizontalement, à deux pieds au-dessus du plancher la bâtisse dans toute sa longueur et fait l'office de calorifère. De cette façon, la chaleur de la fumée qui, autrement, irait se perdre inutilement dans l'air, est utilisée sans que le tirage de la cheminée en souffre notablement.

En somme, tout est bien et peu d'établissements industriels peuvent offrir autant de garanties de fonctionnement régulier, rapide et économique."

Chambre de Commerce des Etats-Unis.

La chambre nationale de commerce de l'union américaine est actuellement en session à New-York. Ses travaux nous intéressent, car c'est de là, probablement, que partira le signal de l'amélioration de nos relations commerciales avec nos voisins.

La chambre de commerce des Etats-Unis a courtoisement invité la nôtre à envoyer des délégués à sa réunion. Aussi, nous voyons que l'hon. M. Young et M. L. E. Morin, de Montréal, Grant de Québec, et Wm. McGivern, le président de la chambre de commerce de la Puissance, sont présents à New-York.

Il n'y a, paraît-il, sur le programme soumis à la discussion de la chambre nationale, aucune clause attirant directement l'attention de ses membres sur la question du commerce avec le Canada. Néanmoins, il est d'autres clauses qui nécessairement amèneront la discussion sur ce sujet.

Ainsi, la cinquième clause du programme soumet à la discussion l'opportunité d'abolir les droits d'entrée sur les bois de construction. L'an dernier cette question a été discutée, et l'on prétendit que la taxe de 20 pour cent qui frappa le bois canadien, au lieu de protéger l'industrie américaine, nuit à l'intérêt du pays, en faisant payer une taxe directe très onéreuse aux consommateurs; qu'elle retarde l'établissement des territoires de l'ouest, qu'elle encourage le déboisement inconsidéré des forêts américaines.

La question des communications par eau forme aussi l'un des importants sujets de discussion. Il sera nécessairement parlé à ce propos, de nos canaux que les Etats de l'ouest sont de plus en plus enclins à adopter pour l'écoulement de leurs produits.

Mais là où les débats nous toucheront davantage, c'est lorsque se discutera la question générale des droits d'importation et de navigation.

A l'heure qu'il est, certaines législatures locales imposent des droits d'entrée aux vaisseaux qui fréquentent leurs ports; or, une résolution sera présentée affirmant le droit exclusif du gouvernement de Washington d'imposer tels droits, et concluant à ce que les Etats qui empiètent ainsi sur les attributions du congrès, cessent de violenter ainsi la constitution au détriment du commerce.

La réalisation de cette idée ferait naturellement des ports des Etats-Unis des ports libres, en autant que les droits impossibles par les législatures locales y seraient concernés.

Sur la question des droits d'importation, la chambre locale de Boston demandera à la chambre nationale d'adopter une résolution exprimant sa satisfaction de ce que ces droits sont été partiellement réduits l'an dernier, et affirmant qu'il reste beaucoup à faire encore par le congrès dans ce sens.